

**Dix-septième session**

La Haye, 5-12 décembre 2018

Rapport du Bureau sur le Plan d'action de l'Assemblée des États Parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale**I. Introduction**

1. À sa cinquième session, l'Assemblée des États Parties a adopté, par consensus, son Plan d'action en vue de parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (ci-après le « Plan d'action »)¹.
2. À sa seizième session, l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée ») s'est félicitée du rapport annuel du Bureau sur le Plan d'action, a fait siennes les recommandations qui y figuraient et a prié le Bureau de continuer de suivre la mise en œuvre du Plan et d'en rendre compte à l'Assemblée à sa dix-septième session².
3. Le Plan d'action invite les États Parties à utiliser activement les moyens politiques, financiers et techniques à leur disposition pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome dans le cadre de leurs relations bilatérales, régionales et multilatérales. En outre, le Secrétariat est invité, dans le Plan d'action, à soutenir les efforts déployés par les États pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut en servant de point de contact pour l'échange d'informations, dans la limite des ressources disponibles, notamment en assurant la collecte et la diffusion de ces informations. Il est également demandé à l'Assemblée, par l'intermédiaire de son Bureau, d'examiner périodiquement le Plan d'action.
4. Le 4 mars 2018, le Bureau de l'Assemblée des États Parties a décidé de nommer les Pays-Bas et la République de Corée comme points de contact pour les pays afin de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action.
5. La période considérée dans le rapport (ci-après la « période de référence ») débute à la date de l'adoption du rapport précédent (ICC-ASP/16/18, 22 novembre 2017) et s'achève en novembre 2018. Au cours de cette période, les points de contact ont mené des consultations et des réunions d'information afin d'échanger des informations avec les États, les responsables de la Cour, les membres de la société civile et d'autres parties intéressées.

¹ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, cinquième session, La Haye, 23 novembre – 1^{er} décembre 2006 (ICC-ASP/5/32), partie III, ICC-ASP/5/Res.3, annexe I.

² Résolution ICC-ASP/16/Res.6 du 14 décembre 2017, par. 9, et annexe I, par 1.

II. Informations les plus récentes sur les efforts visant à promouvoir l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome

A. Activités de la Cour

6. La Cour a continué de participer activement aux efforts de promotion de l'universalité et de la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome en étroite coopération avec d'autres acteurs, notamment le Président de l'Assemblée, les points de contact pour le Plan d'action, les États Parties, des organisations intergouvernementales et la société civile.

7. Il convient de citer, au nombre de ces efforts, l'organisation de séminaires de coopération régionale les 7 et 8 juin 2018 à Quito (Équateur) pour la région sud-américaine et les 24 et 25 octobre à Tbilissi (Géorgie) pour les États d'Europe de l'Est. Des sessions portant spécifiquement sur la mise en œuvre nationale du Statut de Rome figuraient au programme de ces deux séminaires et celui tenu à Tbilissi comportait entre autres une session consacrée à l'universalité. Les 22 et 23 novembre 2017, la Cour a organisé une retraite avec les États Parties africains à Addis-Abeba avec la participation du Bureau du Conseiller juridique du Secrétariat de l'Union africaine.

8. Une quatrième table ronde CPI-Union européenne s'est tenue à Bruxelles le 4 octobre 2018 et a notamment permis de tenir des discussions approfondies concernant entre autres la collaboration nécessaire pour encourager la ratification du Statut de Rome et sa mise en œuvre au niveau national.

9. Le 13 juillet 2018, la CPI et The Hague Project Peace and Justice ont accueilli un événement visant à faciliter un dialogue sur l'engagement et la contribution de la région Asie-Pacifique en matière de justice pénale internationale, ainsi que d'encouragement des étudiants et des jeunes praticiens de cette partie du monde à envisager une carrière dans ce domaine et au sein de la CPI. Le Président et le Greffier de la Cour, le Président de l'Assemblée des États Parties, ainsi que deux panels composés de juges de la Cour appartenant au groupe des États d'Asie et du Pacifique et de membres du personnel de la CPI originaires de la région, ont prononcé des allocutions lors de cette manifestation. En octobre 2018, des représentants des organes de la Cour ont assisté à Singapour à une conférence sur la CPI et les défis pour la justice mondiale dans le contexte asiatique, ainsi qu'à une conférence au Panama sur la CPI, où l'importance de la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome, y compris son chapitre 9, a été examinée et encouragée.

10. En plus de l'assistance de la Commission européenne, certaines des manifestations susmentionnées organisées par la Cour ont également bénéficié du soutien financier de l'Organisation internationale de la francophonie et du Gouvernement néerlandais.

11. Le Président de la Cour a eu des entretiens bilatéraux avec plusieurs États non Parties – au niveau du chef de l'État ou du ministre des Affaires étrangères – dans le but précis de promouvoir l'adhésion au Statut de Rome. De manière plus générale, les hauts responsables et d'autres représentants de la Cour ont saisi diverses occasions – aussi bien lors de voyages officiels à l'étranger que de visites de parties prenantes extérieures à la CPI – de dialoguer avec des responsables gouvernementaux, des parlementaires et d'autres acteurs concernés d'un grand nombre d'États non Parties. Dans le cadre de ces rencontres, les fonctionnaires de la Cour ont régulièrement encouragé un examen éclairé de l'adhésion au Statut de Rome et de sa ratification, soulignant le rôle important du système mis en place par cet instrument dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour assurer la responsabilisation en clarifiant plusieurs questions juridiques et techniques relatives à la Cour ainsi que le rôle et les obligations des États Parties. Les responsables de la Cour ont également saisi l'occasion de s'entretenir avec des responsables gouvernementaux et d'autres acteurs concernés des États Parties pour promouvoir l'application intégrale du Statut au niveau national.

12. De plus, pendant toute la période de référence, le Président, le Procureur et le Greffier, ainsi que d'autres responsables élus de la Cour, ont contribué à la promotion des buts du Plan d'action en prenant la parole dans le cadre de diverses manifestations de haut

niveau, ce qui leur a permis de souligner la nécessité d'augmenter le nombre d'États Parties à la Cour et d'encourager l'application du Statut au niveau national.

13. Le Greffe de la Cour coopère également avec les États ayant récemment adopté une législation de mise en œuvre du chapitre IX du Statut de Rome et travaille de concert avec eux afin de déterminer les mesures à prendre pour rendre opérationnelles les procédures pertinentes de renforcement de la coopération. Comme indiqué dans le rapport consacré par la Cour en 2018 à la coopération³ et compte tenu du fait que moins de la moitié des 123 États Parties ont jusqu'à présent adopté une législation visant à transposer en droit interne les obligations de coopération énoncées dans ledit chapitre, le Greffe a fait bénéficier de son soutien et de ses conseils techniques, à plusieurs reprises pendant la période de référence, les États intéressés engagés dans un processus interne d'adoption d'une législation de mise en œuvre de la coopération. Même si le Greffe se refuse à donner des conseils sur le fond concernant des questions d'intérêt national, il est disposé à participer aux discussions et à communiquer des observations écrites aux parties prenantes nationales, à la demande de l'État concerné, concernant les principaux éléments du chapitre IX ; il est également disposé à partager son expérience et les enseignements tirés au cours des 15 dernières années en matière de mise en œuvre dans les États Parties des dispositions du Statut relatives à la coopération.

14. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir l'universalité, la Cour a continué à diffuser la brochure intitulée « Rejoindre la Cour pénale internationale : pourquoi est-ce important ? » produite en 2017 avec le soutien financier de la Commission européenne. Cette brochure est disponible en anglais et en français sur le site Web de la Cour⁴ et peut être également obtenue en version papier sur demande. D'une manière plus générale, les activités de la Cour en matière d'information du public restent un précieux outil pour sensibiliser ce dernier et pour communiquer des informations essentielles à la promotion de l'universalité et de la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome. Plus de 20 000 personnes, provenant à la fois d'États Parties et non Parties, ont visité la CPI et ont eu droit à une présentation de la Cour, de son mandat et de ses activités en cours. La Cour continue également à soutenir l'organisation de concours de procès simulés (dont certains revêtent un caractère international et d'autres sont conçus uniquement à l'intention de pays de situation) en anglais, français, espagnol, russe et chinois.

15. La Cour remercie ses principaux intervenants – notamment la société civile, y compris la Coalition pour la CPI et l'Action mondiale des parlementaires – de promouvoir l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome.

B. Activités du Président de l'Assemblée et du Secrétariat

16. Le Président de l'Assemblée des États Parties, M. O-Gon Kwon, a tenu une série de réunions au cours de l'année afin d'encourager les États à devenir parties au Statut de Rome et à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale, et a souligné la nécessité pour les États de se doter d'une législation d'application au niveau national.

17. Le Président de l'Assemblée a participé à plusieurs des événements ou manifestations répertoriés dans les sections du présent rapport ainsi qu'aux réunions suivantes : la réunion « en formule Arria » sur le thème « Les relations CSNU-CPI : succès, défis et synergies » tenue au siège des Nations Unies à New York le 6 juillet 2018 ; les Troisièmes sessions de l'Asie du sud-est et du nord-est sur le droit international humanitaire, du 20 au 22 août, tenue à Bangkok, Thaïlande ; le 13^e Forum stratégique de Bled tenu les 10 et 11 septembre en Slovénie ; la Conférence régionale du CICR sur le droit humanitaire international en Asie-Pacifique « Taking Stock, Moving Forward » tenue les 26 et 27 septembre à Jakarta, Indonésie ; la 57^e Session annuelle de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) tenue du 8 au 12 octobre au Japon ; la 11^e Conférence des juristes coréens tenue les 18 et 19 octobre à Séoul, République de Corée ; les réunions des Représentants permanents auprès des Nations Unies et des conseillers juridiques des États membres de l'UE tenues à New York les 23 et 25 octobre ; la 10^e Assemblée consultative des parlementaires sur la Cour pénale

³ ICC-ASP/17/16.

⁴ https://www.icc-cpi.int/iccdocs/PIDS/publications/Universality_Eng.pdf.

internationale et l'État de droit (ACP-CPI) et le 40^e Forum annuel de l'Action mondiale des Parlementaires tenu les 16 et 17 novembre à Kiev, Ukraine. Le Président a également envoyé le 6 septembre 2018 à la Malaisie une lettre (ASP/2018/37) encourageant cet État à adhérer au Statut de Rome.

18. Le 6 juillet 2018, le Président a été invité – dans le cadre de la réunion « en formule Arria » sur le thème « Les relations CSNU-CPI : succès, défis et synergies » [*UNSC-ICC relations: achievements, challenges and synergies*] tenue au siège des Nations Unies à New York – à faire un exposé devant le Conseil de sécurité : une première dans l'histoire de la Présidence de l'Assemblée. Dans son exposé, le Président a partagé avec les membres du Conseil sa vision et les priorités de son mandat dans le domaine de la promotion de l'universalité du Statut de Rome et a appelé les intéressés à concerter leurs efforts. Il a également souligné l'importance de la coopération et du financement dans les affaires transmises par le Conseil et sollicité l'aide de ce dernier pour relever les défis posés par les récents retraits.

19. Le Président a participé aux Troisièmes sessions de l'Asie du sud-est et du nord-est sur le droit international humanitaire, tenues à Bangkok, Thaïlande. Dans le cadre de cette manifestation, il a procédé à un échange de vues avec de hauts responsables de certains États candidats potentiels dans la région à l'adhésion au Statut de Rome.

20. Le 6 septembre 2018, le Président a envoyé une lettre (ASP/2018/37) à S.E. M. Dato' Saifuddin Abdullah, le nouveau ministre malaisien des Affaires étrangères, pour le féliciter et lui demander d'œuvrer afin que l'adhésion du gouvernement de son pays au Statut de Rome devienne une réalité.

21. Les 10 et 11 septembre 2018, le Président a participé au 13^e Forum stratégique de Bled sur le thème « Combler le fossé » tenu en Slovénie. Il a souligné l'importance de la ratification du Statut de Rome en tant que signe fort des progrès accomplis dans la mise en place d'un système et d'une gouvernance internationaux fondés sur des règles, et a appelé les États d'Europe de l'Est à lui apporter leur soutien dans la réalisation de cet objectif.

22. Les 26 et 27 septembre 2018, le Président a participé en qualité d'intervenant à la Conférence régionale du CICR sur le droit humanitaire international en Asie-Pacifique intitulée « Taking Stock, Moving Forward » et tenue à Jakarta (Indonésie). Le Président a expliqué les avantages potentiels de l'adhésion à la CPI et a encouragé les pays d'Asie et du Pacifique à ratifier le Statut de Rome. Le Président s'est également entretenu avec S.E. M. H. Wiranto, ministre coordonnateur pour les Affaires politiques, juridiques et de sécurité, et a évoqué les relations potentielles entre l'Indonésie et la Cour.

23. Du 8 au 12 octobre 2018, le Président a participé à une manifestation consacrée au « 20^e anniversaire du Statut de Rome de la CPI » organisée en marge de la 57^e Réunion annuelle de l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO) tenue à Tokyo, Japon, au cours de laquelle il a pu procéder à un échange de vues avec des intervenants, des experts et des invités de marque concernant la poursuite des efforts de promotion de l'universalité en Asie et en Afrique.

24. Les 18 et 19 octobre 2018, en sa qualité de président de la Société coréenne de droit, le Président a organisé la 11^e Conférence des juristes coréens à Séoul. Dans le cadre de cette manifestation, le Président a organisé un symposium international sur l'activation de la compétence de la CPI à l'égard du crime d'agression et examiné les moyens de sensibiliser le public et d'accroître le nombre de ratifications à l'occasion du 20^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, en particulier après ladite activation.

25. Du 23 au 25 octobre, le Président a participé, à New York en qualité d'intervenant, à deux réunions tenues respectivement par les Représentants permanents auprès des Nations Unies et les Conseillers juridiques des États membres de l'UE. Le Président a exprimé sa ferme volonté d'élargir la communauté du système du Statut de Rome malgré des situations et un environnement difficiles. Les pays de l'UE se sont engagés à supporter leur part du fardeau et les mêmes pays sont également convenus d'appuyer sans réserve la proposition du Président de fixer des objectifs pour les pays cibles et de les encourager à adhérer au Statut.

26. Le Président est invité par la société civile à participer à la 10^e Assemblée consultative des parlementaires sur le thème de la Cour pénale internationale et de l'État de

droit (ACP-CPI) et au 40^e Forum annuel de l'Action mondiale des Parlementaires les 16 et 17 novembre 2018 à Kiev, Ukraine.

27. Le Secrétariat, pour sa part, a continué d'apporter son soutien à la collecte d'informations sur la promotion de l'universalité et de la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome. Au 31 octobre, le Secrétariat avait reçu quatre réponses au questionnaire concernant le Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome. Les informations pertinentes soumises par les États et les organisations internationales peuvent être consultées sur le site Web de l'Assemblée⁵.

C. Activités des points de contact

28. Pendant toute la période de référence, les initiatives prises par les points de contact en vue de poursuivre le travail de leurs prédécesseurs se sont principalement concentrées sur deux domaines : premièrement, la synergie des efforts déployés par les différentes parties prenantes pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre du Statut de Rome ; deuxièmement, l'orientation des efforts vers les États non Parties à cet instrument. Plusieurs activités, dont les principales sont résumées ci-dessous, ont été entreprises afin de progresser dans ces domaines.

29. À La Haye, l'un des points de contact, la République de Corée, a invité des ambassadeurs de pays asiatiques et tenu une réunion d'information régionale avec le Procureur Bensouda en juin. Les ambassadeurs de certains États non Parties étaient également présents et ont non seulement manifesté leur intérêt en posant un grand nombre de questions, mais se sont également inquiétés de la possibilité d'une application rétroactive du Statut de Rome. À cet égard, le Procureur a expliqué que la CPI n'a compétence qu'à l'égard des crimes commis après l'entrée en vigueur du Statut de Rome. L'objectif de cette réunion d'information était de promouvoir le Statut et de rectifier les malentendus concernant la CPI parmi les États non Parties en Asie.

30. Le 5 juin 2018, l'Action mondiale des Parlementaires (PGA) ainsi que le Greffe de la Cour ont pu intervenir dans le cadre d'un séminaire consacré à l'universalité. Parmi les questions examinées, il convient de citer notamment les principaux obstacles à l'universalité, les moyens de mieux faire participer les bureaux extérieurs dans certaines régions et l'amélioration de la coopération régionale.

31. De concert avec le Japon, les points de contact ont participé à l'organisation – en marge de la Session annuelle de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) – d'une manifestation consacrée à l'universalité de la CPI (Tokyo 11 octobre). Le but était de permettre un dialogue entre d'une part les États Parties et non Parties d'Afrique et d'Asie et d'autre part des spécialistes de ce domaine de manière à apaiser les craintes associées à la CPI et à souligner l'importance attachée à l'universalité du Statut.

32. Une manifestation sur l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome a été organisée à Séoul en novembre avec les pays de la région pour discuter de différents aspects du fonctionnement du système du Statut, y compris les préoccupations actuelles concernant la CPI. L'ancien Président de la Cour, Sang-hyun Song, a prononcé un discours d'ouverture lors de l'événement.

33. Les points de contact ont également tenu une réunion avec le Président de la Cour afin de procéder à un échange de vues sur la manière de promouvoir l'universalité du Statut.

D. Activités des organisations internationales et d'autres organisations

34. Le 8 mai 2018, la Commission du droit international a organisé une manifestation consacrée à la lutte contre l'impunité dans le cadre de sa 17^e session tenue au siège des Nations Unies à New York.

⁵ Voir : https://asp.icc-cpi.int/FR_menus/asp/sessions/plan%20of%20action/Pages/2018-Plan-of-Action.aspx.

35. Le 23 mai 2018, la Cour a accueilli la troisième Journée de l'UE contre l'impunité pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, organisée par la présidence bulgare du Conseil de l'UE et Eurojust. Cet événement a principalement porté sur les 20 ans du Statut de Rome et sur les réalisations de l'UE et des États membres dans la lutte contre l'impunité.

36. Le 4 octobre 2018, la table ronde CPI-UE organisée par l'Union européenne à Bruxelles a permis un échange d'idées et l'identification de moyens de soutenir certains des principaux objectifs de la Cour, tels que l'universalité, la coopération et la complémentarité.

E. Autres séminaires, événements et initiatives

37. Cette année, bon nombre de manifestations et d'événements ont été organisés pour célébrer le 20^e anniversaire du Statut de Rome⁶ et ont souvent été l'occasion d'aborder la question de l'universalité (voir la liste de l'annexe II).

III. Recommandations

38. D'une manière générale, il convient d'intensifier les efforts pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome et de l'APIC. De nombreuses activités sont déjà menées et il conviendrait de réfléchir plus avant aux moyens de permettre une meilleure coordination, de mieux définir les synergies potentielles et d'assurer un suivi plus systématique des initiatives. Une utilisation accrue des technologies de l'information et des communications ainsi que des réseaux sociaux pourrait jouer un rôle important à cet égard, notamment pour communiquer avec le monde universitaire et les étudiants. Les recommandations suivantes sont formulées dans ce contexte :

A. À l'Assemblée des États Parties :

1. Continuer de suivre de près la mise en œuvre du Plan d'action.

B. Aux États Parties

2. Continuer de promouvoir, dans toute la mesure du possible, l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome dans leurs relations bilatérales, régionales et multilatérales, notamment en renforçant la coopération entre les organisations internationales et régionales et la Cour ;

3. Poursuivre leurs efforts en vue de diffuser des informations sur la Cour au niveau national, régional et international, notamment par des manifestations, des séminaires, des publications, des cours et d'autres initiatives susceptibles de mieux faire connaître le travail de la Cour ;

4. Continuer de transmettre au Secrétariat des informations à jour sur l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome, en particulier les coordonnées actuelles des points de contact nationaux ;

5. Continuer de promouvoir, dans la mesure du possible, l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome en collaboration avec la Cour, la société civile, le monde universitaire, les organisations internationales et les associations professionnelles ;

6. Organiser, en collaboration avec la Cour, la société civile, le monde universitaire, les organisations internationales et les associations professionnelles, des séminaires, des tables rondes et des manifestations à New York, à La Haye et dans différentes régions, afin de promouvoir tout particulièrement l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome, et diffuser des informations sur le travail de la Cour et sur les dispositions du Statut ;

7. Continuer de fournir, dans toute la mesure du possible, une assistance technique et financière aux États désireux de devenir Parties au Statut et à ceux qui souhaitent en transposer les dispositions dans leur législation nationale ;

⁶ Pour une liste plus complète, voir : https://asp.icc-cpi.int/fr_menus/asp/asp%20events/20a/Pages/default.aspx.

8. Fournir, dans toute la mesure du possible, un appui financier et/ou autre à la société civile, au monde universitaire, aux organisations internationales et aux associations professionnelles qui apportent une assistance technique, afin de surmonter les obstacles à la ratification et à la mise en œuvre identifiés dans le présent rapport ;
9. Continuer de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés et autres pays en développement afin de promouvoir la participation d'États non Parties aux sessions de l'Assemblée, et
10. Continuer de coopérer avec la Cour pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions comme il convient.

C. Au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

11. Continuer de soutenir les États dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome en jouant le rôle de point de contact pour l'échange d'informations et en communiquant des informations actualisées à ce sujet, notamment par le biais du site Web de la Cour ;
12. Collecter des informations sur l'ensemble des ressources disponibles et les donateurs potentiels et les afficher sur le site Web de la Cour de façon à ce que les États y aient facilement accès, et
13. Préparer un tableau à double entrée dans le but d'intensifier le partage d'informations entre les fournisseurs et les bénéficiaires éventuels d'assistance technique.

Annexe I

Projet de texte à inclure dans la résolution générale

Universalité du Statut de Rome

1. *Invite* les États qui ne le sont pas encore à devenir dès que possible Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, tel que modifié, et *invite* tous les États Parties à intensifier leurs efforts pour promouvoir l'universalité ;
2. *Note avec un profond regret* la prise d'effet de la notification de retrait soumise par un État Partie conformément à l'article 127(1) du Statut le 17 mars 2018 et *invite* cet État à revenir sur son retrait¹ ;
3. *Se félicite* également de la poursuite, par le Président de l'Assemblée et par le Bureau, du dialogue sur les « Relations entre l'Afrique et la Cour pénale internationale » engagé par le Bureau lors de la quinzième session de l'Assemblée des États Parties, et *invite* le Bureau à élargir et à approfondir ce dialogue avec l'ensemble des États Parties intéressés en tant que de besoin ;
4. *Salue* les initiatives lancées pour célébrer, le 17 juillet, la Journée de la justice pénale internationale² et pour célébrer le 20^e anniversaire du Statut de Rome et *recommande* que l'ensemble des parties prenantes ainsi que la Cour, en s'appuyant sur les enseignements tirés, continuent de préparer des actions appropriées et partagent des informations à ce sujet avec les autres parties prenantes par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Assemblée³ et autrement ;
5. *Invite* toutes les organisations régionales et internationales ainsi que la société civile à intensifier leurs efforts pour promouvoir l'universalité ;
6. *Décide* de suivre l'état des ratifications et l'évolution de la situation en ce qui concerne les textes d'application afin notamment d'aider les États Parties au Statut de Rome ou les États souhaitant le devenir à obtenir, dans les domaines pertinents, une assistance technique auprès des autres États Parties ou d'institutions compétentes ; et, *appelle* les États à transmettre chaque année au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties des informations à jour sur leurs actes et activités en faveur de la justice internationale conformément au *Plan d'action* (paragraphe 6(h))⁴ ;
7. *Rappelle* que, lorsqu'ils ratifient le Statut de Rome, les États doivent parallèlement faire appliquer sur leur territoire les obligations qui en découlent, notamment en adoptant la législation nationale d'application nécessaire, en particulier dans les domaines du droit pénal, de la procédure pénale, de la coopération internationale et de l'entraide judiciaire avec la Cour, et, à cet égard, *demande instamment* aux États Parties au Statut de Rome qui ne l'auraient pas encore fait d'adopter, à titre prioritaire, cette législation d'application et *encourage* l'adoption des dispositions relatives aux victimes, selon que de besoin ;
8. *Se félicite* du rapport du Bureau sur le Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome⁵ et *note avec satisfaction* les efforts déployés par la Présidente de la Cour, le Bureau du Procureur, le Président de l'Assemblée, l'Assemblée, les États Parties et la société civile afin de renforcer l'efficacité des efforts relatifs à l'universalité et d'encourager les États à devenir parties au Statut de Rome, tel que modifié, et à l'Accord sur les privilèges et immunités, ainsi que les efforts pertinents déployés dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.

¹ Notification dépositaire C.N.138.2018.TREATIES-XVIII.10 : <https://treaties.un.org/doc/Publication/CN/2018/C.N.138.2018-Eng.pdf>.

² *Documents officiels ... Conférence de révision ... 2010 (RC/11)*, partie II.B, Déclaration de Kampala (RC/Decl.1), par. 12.

³ Voir CPI - Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (https://asp.icc-cpi.int/FR_menus/asp/asp%20events/ICJ D/Pages/default.aspx).

⁴ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, cinquième session, La Haye, 23 novembre – 1^{er} décembre 2006 (ICC-ASP/5/32), partie III, ICC-ASP/5/Res.3, annexe I.

⁵ ICC-ASP/17/32.

Mandats de l'Assemblée des États Parties pour la période intersessions

(a) *souscrit* aux recommandations formulées dans le rapport du Bureau sur le Plan d'action visant à parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome ;

(b) *demande* au Bureau de continuer de suivre la mise en œuvre dudit Plan d'action et d'en rendre compte à l'Assemblée lors de sa dix-huitième session.

Annexe II

Liste des séminaires, événements et manifestations organisés en 2018¹

1. Les 15 et 16 février à La Haye, la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) a organisé dans l'enceinte de la Cour un forum de haut niveau, lequel a été suivi d'une journée d'ateliers interactifs au Palais de la Paix sur le thème « Le Statut de Rome à 20 ans : célébration du 20^e anniversaire ».
2. Dans le cadre des efforts visant à encourager toutes les parties prenantes à profiter du 20^e anniversaire du Statut de Rome pour mieux expliquer et soutenir l'action de la CPI et le système de justice internationale pendant toute une année voire au-delà, la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) a élaboré un matériel didactique de type « boîte à outils »². Celui-ci répertorie des suggestions concrètes, des objectifs d'actions spécifiques et des ressources pour aider les parties prenantes à concevoir des initiatives et des manifestations visant à renforcer l'engagement en faveur du système du Statut de Rome et à lutter contre l'impunité.
3. Le 15 mars, à Washington, DC, États-Unis, l'Organisation des États américains (OEA) a consacré sa 10^e session de travail biennal à la CPI et plus particulièrement aux modalités de coopération avec la Cour et au 20^e anniversaire du Statut de Rome.
4. Du 3 au 5 avril, la Chaire de recherche du Canada sur la justice pénale internationale et les droits de l'homme et la Clinique de droit international pénal et humanitaire ont organisé la « Semaine de la justice pénale internationale » à l'Université Laval au Canada pour célébrer le 20^e anniversaire du Statut de Rome.
5. Le 9 avril, le ministère argentin des Affaires étrangères et celui de la Justice et des Droits de l'homme ont organisé une conférence sur « La Cour pénale internationale : 20 ans après l'adoption du Statut de Rome ».
6. Le 16 avril, la Coalition nationale américaine pour la CPI (*American national Coalition for the ICC* ou AMICC) et l'université Columbia ont organisé une table ronde intitulée « L'importance de la Cour pénale internationale : célébration du 20^e anniversaire de la CPI aux États-Unis ».
7. Le 19 avril, le ministère portugais des Affaires étrangères a organisé une manifestation intitulée « Le crime d'agression pendant les 20 ans écoulés depuis l'adoption du Statut de Rome ».
8. Le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, l'Académie de Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont organisé une table ronde intitulée : « Et maintenant ? La Cour pénale internationale 20 ans après Rome ».
9. Le 1^{er} juin, le Centre interuniversitaire européen pour les droits de l'homme et la démocratisation (EUIC) et le Centre d'études sur la gouvernance mondiale de Louvain ont organisé une conférence diplomatique de l'UE à Louvain (Belgique) sur le thème « Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale à 20 ans : réalisations, défis et contribution de l'UE à la responsabilité et la justice, Conférence diplomatique européenne 2018 ».
10. Les 7 et 8 juin, un séminaire régional de haut niveau s'est tenu au siège de l'Union des pays d'Amérique du Sud (UNASUR) à Quito (Équateur) sur le thème « La Cour pénale internationale et l'Amérique du Sud : Possibilités de coopération et d'échange d'expériences à l'occasion des 20 ans du Statut de Rome ».
11. Une table ronde sur le thème « Rôle de la Cour pénale internationale (CPI) s'agissant de faire justice aux victimes d'atrocités de masse » a été organisée dans le cadre de la huitième réunion annuelle du Réseau mondial des points de contact R2P tenue à Helsinki, Finlande.

¹ Cette liste n'a qu'une valeur exemplative. Une liste plus complète, mais non exhaustive, peut être consultée sur le site Web : <http://www.coalitionfortheicc.org/rome-statute-20-calendar-2018>.

² http://www.coalitionfortheicc.org/sites/default/files/cicc_documents/CICC%20RS20%20Toolkit_0.pdf.

12. Le 19 juin, le ministère slovène des Affaires étrangères, en coopération avec la Faculté de droit de l'Université de Ljubljana et la branche slovène de l'Association de droit international de la Faculté de droit de l'Université de Ljubljana, a organisé une table ronde sur le thème « Le 20^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome : les réalisations et la voie à suivre ».
13. Le 20 Juin, le Groupe de Travail pour les Droits des Victimes (GTDV) soutenu par REDRESS a organisé un déjeuner-causerie sur le thème « Donner un sens aux réparations à la CPI » grâce à l'hospitalité de l'ambassade de Finlande à La Haye.
14. Le 5 juillet, la Cour suprême, le Procureur général et le ministère des Affaires étrangères de Chypre ont organisé une manifestation à l'occasion du 20^e anniversaire du Statut de Rome de la CPI, à Nicosie.
15. Le 10 juillet, à Washington, DC, États-Unis, le Groupe de travail de Washington sur la Cour pénale internationale (*Washington Working Group on the International Criminal Court* ou WICC) a organisé une manifestation sur le thème « La Cour pénale internationale a 20 ans : bilan ».
16. Le 10 juillet, l'Université de Leyde a organisé une table ronde sur « Le Statut de Rome a 20 ans » à La Haye (Pays-Bas).
17. Le 17 juillet, la CPI et le Président de l'Assemblée des États Parties ont organisé la « Célébration du 20^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome de la CPI », à La Haye, Pays-Bas.
18. Le 17 juillet, un événement de haut niveau – « 20^e anniversaire du Statut de Rome : nécessité de l'universalité et de la compétence de la Cour pénale internationale concernant le crime d'agression » – s'est tenu au siège de l'ONU, à New York.
19. Le 17 juillet, la Commission des droits de l'homme d'El Salvador (*Comisión de Derechos Humanos de El Salvador* ou CDHES), chaire de droit « María Julia Hernandez » et le Centre « Madeleine Lagadec » pour la promotion des droits de l'homme (*Centro para la Promoción de los Derechos Humanos* ou CPDH) ont organisé un forum public à San Salvador, El Salvador, pour célébrer le 20^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome.
20. Le 18 juillet, l'Association des parlementaires pour l'action mondiale (PGA), l'Association internationale du droit pénal (*Associazione Internazionale di Diritto Penale* ou AIDP) et No Peace Without Justice (NPWJ) ont organisé une « Conférence sur le vingtième anniversaire du Statut de Rome de la Cour pénale internationale » à Rome, Italie. La conférence s'est tenue dans la Sala della Protometeca de la mairie de Rome, celle-là même où fut signée l'Acte final de la Conférence de Rome en présence du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies.
21. Le 19 juillet, le Mouvement fédéraliste mondial Canada a tenu un webinaire sur le thème « 20^e anniversaire de la Cour pénale internationale : bâtir une communauté mondiale ».
22. Les 22 et 23 août, l'Université du Costa Rica, l'Association du barreau costaricien, l'Université du Costa Rica, l'Association costaricienne de droit international, l'Instituto Iberoamericano de La Haya para la Paz, los Derechos Humanos y la Justicia Internacional, et la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) ont organisé à San José, Costa Rica, un séminaire sur le 20^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome.
23. Le 5 septembre, le ministère des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo a organisé à Kinshasa une « Célébration du 20^e anniversaire du Statut de Rome ».
24. Le 6 septembre, le ministère uruguayen des Affaires étrangères, le Parlement uruguayen, l'Action mondiale des parlementaires et le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes ont organisé à Montevideo (Uruguay) un séminaire sur le 20^e anniversaire du Statut de Rome et la contribution de l'Uruguay à la CPI.
25. Les 10 et 11 septembre, le Forum stratégique de Bled (Slovénie) a été l'occasion d'organiser une discussion de panel sur le thème « Cour pénale internationale : 20 ans après Rome - poser des jalons pour l'avenir ».

26. Les 21 et 22 septembre, une session sur le 20^e anniversaire du Statut de Rome a été coprésidée par la Haute Représentante / Vice-présidente de l'UE Federica Mogherini et la ministre canadienne des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, lors de la réunion des femmes ministres des Affaires étrangères de 2018 à Montréal, Canada.
27. Le 2 octobre 2018, le ministère péruvien de la Justice et des Droits de l'homme et celui des Affaires étrangères, avec le soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), ont organisé à Lima (Pérou) un séminaire sur le 20^e anniversaire du Statut de Rome et la transposition de cet instrument en droit interne.
28. Les 24 et 25 octobre, le Fonds au profit des victimes, représenté par M. Felipe Michellini, membre du Conseil de direction, a participé à la quatrième Conférence de la Société latino-américaine de droit international, organisée par l'Université Torcuato di Tella à Buenos Aires. Lors de cette conférence, l'ancienne Présidente de la CPI, M^{me} Silvia Fernández de Gurmendi, a été nommée à la présidence de la Société latino-américaine de droit international (SLADI-LASIL), succédant ainsi à M^{me} María Teresa Infante, ambassadeur du Chili aux Pays-Bas. L'ancienne Présidente a parlé de l'expérience acquise par la Cour au regard de l'évolution de son travail.
29. Les 3 et 4 octobre, la Singapore Management University (faculté de droit), les Pays-Bas et la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) ont organisé à Singapour une manifestation sur le thème « Les défis de la justice mondiale dans le contexte asiatique ».
30. Les 5 et 6 octobre, le Centre africain de droit international pénal et de droit humanitaire (CADIPH) et l'Institut supérieur de sécurité humaine (ISSH) ont organisé à Ouagadougou, Burkina Faso, une conférence sur le « 20^e anniversaire du Statut de Rome ».
31. Les 10 et 11 octobre, le ministère panaméen des Affaires étrangères a organisé à Panama un séminaire pour célébrer le 20^e anniversaire de la CPI.
32. Le 12 octobre 2018, le Comité international de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge équatorienne et le Comité équatorien des anciens participants au Concours Jean Pictet, avec le soutien de l'Université centrale de l'Équateur, ont organisé à Quito (Équateur) une « Conférence sur le 20^e anniversaire du Statut de Rome et la contribution de la Cour pénale internationale à la poursuite des crimes de guerre ».
33. Les 18 et 19 octobre, la Faculté de droit de l'Université de Salzbourg a organisé un Colloque du 20^e anniversaire « The Sound of ICL » à Salzbourg, Autriche.
34. Les 18 et 19 octobre, l'Action mondiale des parlementaires et le Parlement hondurien ont organisé un atelier régional sur la mise en œuvre du Statut de Rome et le 20^e anniversaire de cet instrument.
35. Les 19 et 20 octobre, l'Académie internationale des Principes de Nuremberg a organisé une conférence sur le thème « 20^e anniversaire du Statut de Rome : droit, justice et politique » à Nuremberg, Allemagne.
36. Le 29 octobre, la Faculté de droit de l'Université du Chili a organisé un colloque à l'occasion du vingtième anniversaire du Statut de Rome sur les défis du droit pénal international. Des professeurs du Département des sciences criminelles et du Département de droit international ont participé à l'événement.
37. L'Action mondiale des parlementaires prévoit d'organiser, les 16 et 17 novembre à Kiev (Ukraine), sa « 10^e Assemblée consultative des parlementaires sur le thème de la Cour pénale internationale et de l'État de droit (ACP-CPI) à l'occasion du 20^e anniversaire du Statut de Rome ».
38. L'université de Bordeaux (France) prévoit d'organiser dans cette ville, du 21 au 23 novembre, une conférence sur le thème « Le statut de Rome a 20 ans : bilan et perspectives ».
39. Du 26 novembre au 14 décembre, le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et celui de la Justice, l'Institut des hautes études sur la justice, l'École nationale de la magistrature, la Cité internationale des arts, l'ONG « Creating Rights » et la Ville de Paris compte organiser à Paris (France) une exposition, des manifestations artistiques et tables rondes sur le thème « Juger - Créer : Regards sur la Cour pénale internationale ».